Appel à communication

Les écrans de la délinquance juvénile

Colloque en Sorbonne
(17, rue de la Sorbonne, Paris)

Organisé par l'Université Paris-1, l'Université Rennes-2
et l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse

16 et 17 novembre 2023

Du 26 décembre 1966 au 2 janvier 1967 les septièmes Rencontres internationales du film pour la jeunesse, une manifestation hors du champ académique, avaient pour thème « Cinéma et délinquance juvénile ». Projections de films et exposés s'enchaînaient pour aborder les effets des images sur un phénomène aux fondements et aux contours difficiles à définir.
Lors des dernières décennies ce type d'approche, très mécaniques et souvent illusoires, a été battu en brèche. De nombreuses recherches en sciences humaines et en études cinématographiques et audiovisuelles ont participé à la légitimation de l'analyse des images animées dans une perspective d'histoire sociale et culturelle qui se soucie à la fois des discours sociaux (professionnels, hommes politiques, associations diverses…), des agencements formels et des modalités selon lesquelles les publics réagissent et s'approprient ces figures.
Dans la continuité de l'exposition « La Justice des enfants fait son cinéma », organisée en 2023 à Savigny-sur-Orge en partenariat avec l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ), il nous a semblé important d'interroger à nouveaux frais les liens associant les images mobiles et sonorisées à la délinquance juvénile en mettant au cœur des préoccupations la notion plurielle de représentations et en élargissant le champ d'étude du cinéma à la télévision. En effet si la délinquance des mineurs constitue un objet juridique impliquant un arsenal législatif, des pratiques spécifiques et des acteurs sociaux (juges, éducateurs…), elle ne saurait s'y résumer. Parallèlement à une chronologie des formes de contrôle et de sanction ciblant les déviances juvéniles, s'est mis en place un imaginaire des jeunesses délinquantes, qui trouve son fondement dans la presse illustrée comme l'a étudié Dominique Kalifa dans *L'Encre et le sang*, au moment même où s'inventait le cinéma, la littérature et la presse de grande consommation.
Si, en même temps que la littérature et les articles de presse, les images fixes (des gravures aux reportages photographiques des magazines en passant par le photo-roman et la radio) ont contribué à dénoncer des situations (les bagnes d'enfant), à définir des normes comportementales, à forger des figures reconnues (le juge des enfants) et des stéréotypes sociaux (les mauvaises graines, les filles de mauvaise vie…), au fil des décennies, le cinéma puis le petit écran ont élaboré leurs propres fictions et reportages, lesquels constituent un

formidable répertoire des représentations audiovisuelles d'une jeunesse dangereuse, et parfois en danger. Ces films comme ces magazines télévisuels ont connu une large diffusion au sein des sociétés, circulant souvent d'un pays à un autre. Ils ont non seulement témoigné, de la Belle époque à notre présent, des peurs sociales de leurs contemporains mais ils ont aussi fait réagir l'espace public et influencé les comportements, générant notamment de vifs débats au sujet des effets potentiellement néfastes de ces représentations.
Dans cette réflexion sur les représentations audiovisuelles de la jeunesse irrégulière, nous avons décidé ne pas établir de limites trop strictes. D'abord en termes de définition de la juvénilité et des classes d'âge qui s'y rattachent. L'âge des comédiens n'est pas toujours celui des personnages, qui n'est d'ailleurs pas forcément mentionné à l'écran. En outre les expressions publiques ciblant la délinquance juvénile concernent, quels que soient les espaces et les époques, bien souvent des spectateurs déjà majeurs ou à l'inverse pas encore adolescents. De même nous souhaitons aborder la question des délits de manière extensive, et pas seulement juridique. En effet, les figurations d'une jeunesse dangereuse ne se réfèrent pas toujours à un cadre législatif et la pratique de simples loisirs stigmatisés peut suffire à mettre ces jeunes symboliquement « hors-la-loi » et à alimenter les peurs de la société. En refusant d'enfermer la question des écrans de la délinquance juvénile dans des catégories trop figées nous espérons encourager les études consacrées justement aux problématiques liées aux constructions audiovisuelles de ces catégories et aux débats qu'elles suscitent.

Nous proposons de structurer le colloque autour de trois axes complémentaires

Axe 1 Les images de la délinquance juvénile entre contraintes et débats
Le premier axe regroupera les communications dédiées à l'examen des différentes formes de censure, de contrôle et de contraintes qui pèsent sur l'élaboration de ces images qu'elles soient politiques, économiques, sociales ou culturelles. On se demandera d'où viennent ces images, quelles instances (du producteur au censeur) les orientent ? Cet ensemble portera également sur les débats suscités par la portée de ces représentations dans les différents groupes sociaux. Comment sont-elles discutées ? Quelles attentes suscitent-elles ? En amont comme à l'aval, il s'agira d'observer comment les sources audiovisuelles sont façonnées et filtrées par les pratiques sociales.

Axe 2 Les imaginaires sociaux de la jeunesse délinquante
Le deuxième axe rassemblera les interventions qui s'interrogeront plus spécifiquement sur les représentations de la délinquance juvénile élaborées par les œuvres, les programmes et les reportages. Dans une perspective diachronique, à partir de corpus définis, il s'agira d'examiner quels imaginaires sociaux sont mobilisés dans ces productions audiovisuelles. Quel est le poids des contextes socio-historiques sur ces imaginaires ? Quelles géographies de la déviance juvénile sont cartographiées à l'écran ? Comment cinéma et télévision configurent un ensemble de stéréotypes sociaux pour caractériser la jeunesse délictueuse à travers ses modes de présentation (du héros au groupe en passant par le duo ou le trio), ses cadres familiaux et institutionnels, ses attitudes et ses pratiques (illégales ou non), les motivations et les cibles de ses méfaits, le rapport à l'autorité… On prêtera particulièrement attention au traitement télévisuel pratiqué en fonction des représentations par âge, par sexe, par milieu social et par origines ethniques des jeunes filmés, évoqués ou interviewés. Il ne s'agira pas néanmoins de ne s'intéresser qu'aux jeunes protagonistes, les interventions portant sur des figures institutionnelles représentant le champ éducatif, judiciaire ou policier seront aussi les bienvenues

Axe 3 Circulations et migrations d'images de la jeunesse dangereuse

Ce dernier axe concernera notamment des approches transnationales qui porteront sur les influences d'une cinématographie sur une autre, sur la réception dans un pays donné d'une œuvre étrangère. On pourra également s'intéresser aux différentes sorties d'un même film au fil du temps, aux réceptions décalées et aux *remakes*. Il est également possible dans cette perspective de confronter le champ cinématographique à la production télévisuelle, la fiction au documentaire.
Proposition de communication sous forme d'un titre et d'un développement (sources étudiées, méthode adoptée, questions traitées), d'une à deux pages maximum.

Date limite d'envoi : le 30 novembre 2022
Réponse du comité scientifique : le 9 janvier 2023

Contact
sebastien.le-pajolec@univ-paris1.fr
roxane.hamery@univ-rennes2.fr

Comité d'organisation
Véronique Blanchard (Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse)
Mathias Gardet (Université Paris-8)
Roxane Hamery (Université Rennes-2)
Amandine Kervella (Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse)
Sébastien Le Pajolec (Université Paris-1,)
Myriam Tsikounas (Université Paris-1)

Comité scientifique
*Philippe Bourdier (Université d'Orléans)
*Frédéric Chauvaud (Université de Poitiers)
*Marion Dalibert (Université de Lille)
*Simon Daniellou (Université Rennes 2)
*Béatrice de Pastre (CNC)
*Christian Delage (CNRS, Université Paris 8)
*Sébastien Denis (Université Paris-1)
*Isabelle Garcin-Marrou (Sciences-Po Lyon)
*Arnaud-Dominique Houte (Université Sorbonne-Université)
*Vincent Lowy (ENS Louis-Lumière)
*Géraldine Poels (INA)
*Marion Polirsztok (Université Rennes 2)
*Michel Porret (Université de Genève)
*Sarah Sepulchre (Université catholique de Louvain)
*François Vallotton (Université de Lausanne)